

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 2

Révision: 31.07.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **EXTRA**
- **Code du produit:** 2590
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**  
 SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels  
 SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyant surpuissant pour sols industriels
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
 ZEP INDUSTRIES  
 ZI du Poirier  
 F-28210 NOGENT LE ROI  
 Tel 02.37.65.50.50
- **Service chargé des renseignements:** postmaster@zep-industries.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre anti poison / Poison centre: Orfila, Tel : 01 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**  
 Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**  
 La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
hydroxyde de sodium
- **Mentions de danger**  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Conseils de prudence**  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
 Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 2

Révision: 31.07.2014

Nom du produit: EXTRA

· **vPvB**: Non applicable.

(suite de la page 1)

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	5-10%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27	hydroxyde de sodium ☠ C R35 ⚠ Skin Corr. 1A, H314	1-5%
CAS: 68439-46-3	Alcohols, C9-11, ethoxylated ☠ Xn R22; ☠ Xi R41 ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	1-5%
CAS: 1300-72-7 EINECS: 215-090-9 Reg.nr.: 01-2119513350-56	xylènesulfonate de sodium ☠ Xi R36/38 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	1-5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, ne pas faire boire, demander d'urgence une assistance médicale.· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **5.3 Conseils aux pompiers**· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 2

Révision: 31.07.2014

**Nom du produit: EXTRA**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 2)

### SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

#### 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VME (France)	Valeur à long terme: 308 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
--------------	---

IOELV (EU)	Valeur à long terme: 308 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Peau
------------	---

#### 1310-73-2 hydroxyde de sodium

VME (France)	Valeur à long terme: 2 mg/m <sup>3</sup>
--------------	--

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · **Equipement de protection individuel:**

##### · **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

**Forme:** Liquide

**Couleur:** Rouge

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 2

Révision: 31.07.2014

Nom du produit: EXTRA

(suite de la page 3)

· Odeur:	Caractéristique
· valeur du pH à 20 °C:	13,6
· Changement d'état	
Point de fusion:	0 °C
Point d'ébullition:	100 °C
· Point d'éclair	Non applicable.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Densité à 20 °C:	1,06 g/cm <sup>3</sup>
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux acides.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Les acides
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	LD50	2000 mg/kg (rat)
------	------	------------------

#### 68439-46-3 Alcohols, C9-11, ethoxylated

Oral	LD50	1400 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Dermique	LD50	2000 mg/kg (rat)
----------	------	------------------

- Effet primaire d'irritation:
- de la peau: Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- des yeux: Effet fortement corrosif.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Corrosif  
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

### SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité  
Les agents tensioactifs contenus respectent les critères de biodégradabilité finale (série OCDE 301) conformément au règlement européen (CE) n°648/2004 relatif aux détergents
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 2

Révision: 31.07.2014

Nom du produit: EXTRA



(suite de la page 4)

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Remettre à un éliminateur agréé.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU
- ADR, IMDG, IATA UN1719
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
- ADR LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A., hydroxyde de sodium
- IMDG, IATA CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S., sodium hydroxide
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR
- 
- Classe 8 (C5) Matières corrosives.
- Étiquette 8
- IMDG, IATA
- 
- Class 8 Matières corrosives.
- Label 8
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA III
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Marine Pollutant: Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.
- Indice Kemler: 80
- No EMS: F-A,S-B
- Segregation groups Alkalis
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:
- ADR
- Quantités limitées (LQ) 5L
- Catégorie de transport 3
- Code de restriction en tunnels E
- IMDG
- Limited quantities (LQ) 5L

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 2

Révision: 31.07.2014

Nom du produit: EXTRA

(suite de la page 5)

· "Règlement type" de l'ONU: UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A., hydroxyde de sodium, 8, III

### SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
Maladies professionnelles : tableau n° 84 (solvants)
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
  - H302 Nocif en cas d'ingestion.
  - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R35 Provoque de graves brûlures.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- **Service établissant la fiche technique:** Service législation produits / laboratoire
- **Contact:** postmaster@zep-industries.fr
- **Acronymes et abréviations:**
  - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - DOT: US Department of Transportation
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent
  - LD50: Lethal dose, 50 percent
  - Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
  - Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A
  - Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
  - Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
  - Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
- \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F